

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE

La commune comporte actuellement 518 points lumineux. Tous ces points sont commandés par 13 armoires situées généralement sur les transformateurs d'alimentation de l'agglomération. L'armoire située au 12, place de la fontaine, pilote 171 points lumineux dont 46 uniquement pour l'éclairage de l'église.

Ces armoires sont équipées de « Radiolites ». Il s'agit d'une horloge astronomique permettant l'extinction du matin et l'allumage du soir selon l'heure du lever ou du coucher du soleil.

Les radiolites ont une position GPS enregistrée, ce qui leur permet de calculer la position du soleil et de déterminer les heures de lever et de coucher du soleil. La mise à l'heure des radiolites est faite par fréquence radio réglée sur France-Inter.

La maintenance du parc d'éclairage public est assurée par le Sydev (Syndicat Départemental d'Énergie de la Vendée) qui en confie la mission à l'entreprise ERS. La convention comporte 3 visites annuelles programmées en Février, Mai et Octobre.

Les visites sont réparties de la façon suivante : 2 visites d'entretien au sol, 1 visite d'entretien systématique avec le remplacement des lampes, soit 1^{ère} du parc par an.

Lorsqu'une lampe est en panne sur la commune, nous signalons le défaut à l'entreprise pour la prochaine visite de maintenance, le coût d'entretien d'un point lumineux est de 11,60 €. En cas de panne sur un secteur complet ou s'il y a un danger sur un point lumineux, nous faisons intervenir l'entreprise pour un dépannage au coup par coup, celui-ci sera facturé 187,60 €.

En 2015, le SyDEV a décidé de prendre intégralement en charge le remplacement des armoires vétustes d'éclairage public et les travaux relatifs à la mise en sécurité électrique des installations d'éclairage suite aux visites périodiques.

Pour la commune, fin 2015, les candélabres avec des lampes de types "Vapeur de mercure" devront être remplacées, 24 points lumineux sont concernés, un gain de 1 260W sera obtenu en changeant la puissance des ampoules, le SyDEV participe financièrement à 50%, reste à la charge de la commune un montant de 14 776 €.

Heures d'allumage nocturne sur la commune :

Centre bourg :

- Allumage tous les matins à 6h30 et extinction à l'heure du lever du soleil.

- Allumage tous les soirs à l'heure du coucher du soleil
- Extinction le soir des lundis, mardis, mercredis et jeudis à 22h30

- Extinction le vendredi soir à 24h00
- Extinction le dimanche matin à 1h00
- Extinction le dimanche soir à 23h00

Autres Postes :

- Allumage tous les matins à 6h30, sauf le samedi et dimanche à 7h00 et extinction à l'heure du lever du soleil.
- Allumage tous les soirs à l'heure du coucher du soleil
- Extinction le soir les lundis, mardis, mercredis et jeudis à 22h30
- Extinction les vendredis, samedis, dimanches à 23h00.

15 points lumineux sont allumés toutes les nuits.

Ces points correspondent aux carrefours stratégiques du bourg sur les grands axes de circulation. Dans le but de maîtriser les consommations d'énergie, les temps d'éclairages pourront encore être améliorés et s'adapter en terme de quantité, qualité et sécurité.



Informations

JANVIER 2015 - n°150

Page 1

Eclairage public

Page 2

Infos communales

Insee

Vœux 2015

Chiffres 2014

Etat Civil

Vie des associations

T VERT

APEL

Amicale Bouliste Landaise

Art Zimut

Page 3

A vos agendas

Infos diverses

Erratum - centre de contrôle technique

Bibliothèque

Ouverture prochainement

Communiqué de la gendarmerie

Infos intercommunales

Compostage domestique

Page 4

Conseil Municipal

Prochaine parution

Pluviométrie 2014

Bilan 2014 :

1002.5 mm



Informations communales

INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, en partenariat avec l'Observatoire National de la Délinquance et des réponses Pénales, réalise du 2 février au 2 mai 2015, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

VŒUX 2015

270 personnes ont participé à la cérémonie des Vœux du 16 janvier dernier.

Vous retrouverez la présentation sur le site Internet de la commune : www.leslandesgenusson.fr

CHIFFRES 2014

32 naissances
17 achats de maisons anciennes
20 permis de construire

ÉTAT CIVIL

Naissances (n°01) :

09 janvier : Louna BOUDAUD – 16 rue de Judée

Décès (n°01) :

02 janvier : Alice BADREAU – EHPAD Les Bruyères, 89 ans

La vie des associations

T VERT

Depuis octobre dernier, la troupe de théâtre locale T VERT s'est remise au travail dans la joie et la bonne humeur. Fidèle à son habitude, elle répète plusieurs fois par semaine afin de présenter une comédie délirante. La scène se déroulera cette année dans la salle de repos des chirurgiens d'un grand hôpital où rien ne se passera comme prévu pour l'un d'eux. Les plus jeunes sont également à l'ouvrage car une vingtaine d'enfants de 6 à 9 ans suivent les cours assurés par Valérie Lamothe afin d'assurer la première partie de leurs aînés.

La pièce sera jouée durant 3 week-ends consécutifs courant mars, les 14/15, 20/21, 27 et 28 mars. Aussi nous constatons que les dernières dates sont régulièrement complètes. Nous nous voyons donc contraints de refuser des entrées par manque de place. C'est pourquoi nous vous invitons à réserver vos places dès le premier week-end. Vous pouvez contacter le 07 82 67 38 45 à compter du 1^{er} février pour réserver votre soirée.

A bientôt pour un moment de fou rire garanti !

A.P.E.L.

La 5^{ème} édition de notre randonnée « RANDO ' TIFLETTE » est programmée le dimanche 22 mars 2015.

3 circuits vous attendent... Avec une nouveauté cette année un parcours praticable pour les poussettes. Un bulletin d'inscription vous sera proposé, lors de la prochaine parution de l'actualité landaise. Parlez-en autour de vous et préparez vos chaussures de marche !!

AMICALE BOULISTE LANDAISE

L'Amicale Bouliste Landaise a tenu son assemblée générale le samedi 10 janvier 2015. Les 65 personnes présentes (sur 75 adhé-



rents) ont pu écouter le mot du président, ainsi que les rapports d'activités et financiers.

Roland Golvet, représentant de la municipalité, s'est félicité du dynamisme de l'amicale, ainsi que de toutes les associations landaises. Après les élections, 2 nouveaux membres intègrent l'équipe. Toinette GOURRAUD et Guy DEVEAU.

Suite à la réunion du 21 janvier, le bureau est formé comme suit :

- Président : Michel BAUDON
- Secrétaire : Toinette GOURRAUD
- Trésorier : Gilles BAUDON

Responsable du bar : Denis BROUSSEAU

Représentant au comité des fêtes : Guy DEVEAU

Membres du bureau : Philippe BARRANGER– Alain GUIBERT – Roland HARDY– Freddy RETAILLEAU – Odile RONDEAU.

La date de notre sortie annuelle a été aussi fixée le Samedi 13 Juin 2015.

ART ZIMUT

L'association Art'Zimut est fière de vous dévoiler la programmation de sa soirée concert du samedi 23 Mai. Cette programmation de la 9^{ème} Edition du festival « Les Arts s'en mêlent », aussi originale que riche en nouveauté, saura vous enthousiasmer !

A l'affiche de cette soirée, le groupe français Boulevard des Airs viendra enflammer le site de la Godelinière avec leurs tubes tel que *Cielo Ciego* et *Bla Bla Bla*, ainsi que quelques extraits de leur nouvel album (*sortie prévue en juin 2015*), album que vous aurez donc le plaisir de découvrir en avant première, le tout dans un tout nouveau set endiablé !!!

Ensuite, Biga* Ranx et ses influences Reggae/Hip-hop viendra remuer la scène du festival. Azad Lab (Swing / Hip-Hop / Electro) vient compléter la programmation de la soirée. Et enfin, ce sera le tour de DJ AZT & CHIMIST de faire danser les festivaliers sur un

DJ set. Et pendant les interludes, ce sont les musiciens déchaînés du collectif Houba Samba qui vous présenteront un répertoire unique, mixant plusieurs rythmes (brésiliens, salsa, punk, rock et reggae). C'est une programmation riche en diversité musicale et pleine d'originalité que nous vous proposons.

Toute l'équipe du festival espère que l'on se retrouvera ensemble, et encore plus nombreux que l'année passée, pour passer une soirée mémorable !

Plus d'infos sur le site Internet : www.art-zimut.org



A noter sur vos agendas

7 février	FIESTA LANDAISE	Collectif d'associations Landaises	Complexe sportif
28 février	Choucroute à domicile	ASL VOLLEY	Complexe sportif

Informations diverses

ERRATUM - CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Une erreur de numéro de téléphone s'est glissée dans le numéro de décembre dernier. Les prises de rendez-vous se font au 02 51 57 60 73 ou en ligne www.autosur.com.

BIBLIOTHEQUE MILLE ET UNE PAGES

Nouveautés : venez découvrir le remède contre la peur du noir dans l'album « L'enfant qui avait peur du noir » ; l'histoire des chiens de traîneau durant la guerre de 1914-1918 dans la B.D. « Les poilus d'Alaska » et de nombreux autres titres à consommer sans modération.

L'équipe de bénévoles a besoin de nouveaux membres. N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des permanences ou à contacter la Mairie.

OUVERTURE PROCHAINEMENT

Lucie DEVILLER, masseur kinésithérapeute diplômée depuis 5 ans, vous informe de l'ouverture de son cabinet début avril. Il se situera au 12, rue du Général de Gaulle, auparavant cave « Au vin Di 20 ».

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée met en garde contre le démarchage à domicile. Des faits récents ont démontré une fois encore que les malfaiteurs ciblent plus particulièrement les seniors. Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent souvent en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités. Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers,

etc.) ou prétendent récolter des fonds pour une association caritative.

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée invite une nouvelle fois les seniors à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :

- si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

- soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

- vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

- si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

- si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

- ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

- ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects. A cet effet, contactez directement la brigade de gendarmerie la plus proche ou adressez nous un mèl à : prevention-ggd85@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Informations intercommunales

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Pour compléter son dispositif de tri des déchets ménagers, la Communauté de Communes encourage le compostage domestique en offrant la possibilité aux familles du canton de s'équiper, à moindre coût, d'un composteur.

Les déchets verts et déchets alimentaires représentent environ 30% du contenu de notre poubelle. Biodégradables, ils sont facilement valorisables en compost : déchets du jardin, restes de repas, épluchures de légumes, marc de café, sachets de thé, papier essuie tout...

Au bout de six mois environ, le compost ainsi obtenu fera un excellent fertilisant biologique pour le jardin, le potager et les plantes d'ornement.

Pour favoriser le développement du compostage individuel, la Communauté de Communes propose à tous ses habitants l'achat d'un composteur individuel en bois traité ou en plastique. Depuis 2004, plus de 4 200 foyers sont équipés d'un composteur, ce qui représente un taux d'équipement de 49,5% des familles du territoire. Le service de collecte des déchets reste également à votre disposition pour vous conseiller au 02.51.63.69.29.

Conseil municipal

Séance du 08 janvier 2015

Présents :

Mmes BLANDIN, BREJON, BRIN, GALAIS, GIRARDEAU, MINAUD, PIFTEAU, POINTECOUTEAU et SIREAU,

MM. BONNEAU, CHIRON, DÉFONTAINE, FORTIN, GIRARD, GOL-VET, HILAIRET, JOUTEAU, PROTEAU et SUAUDEAU.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

■ Aménagement rural et urbain, environnement, voirie :

Station d'épuration : mise en service le 19 janvier 2015.

Lotissement "La Métairie" : début des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif en mars.

■ Bâtiments, patrimoine bâti :

A l'étude :

- Godelinière : rabaissement du seuil de la loge.

- Mairie : aménagement du parking et équipement mobilier de la salle du Conseil (coût 7 000 € environ).

- Foyer rural : réfection toiture .

■ Finances, économie, communication :

Cérémonie des vœux le 16 janvier.

DROIT DE PRÉEMPTION

Dans le cadre de la vente des immeubles ci-dessous situés en zone AB du Plan Local d'Urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain communal, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain :

Lotissement de la Métairie :

- lot n°5 situé 10 rue des Tilleuls, d'une superficie totale de 539 m²,

- lot n°11 situé 4 rue des Chênes, d'une superficie totale de 807 m²

- lot n°7 situé 7 rue des Ormeaux, d'une superficie totale de 646 m²

- lot n°10 situé 2 rue des Chênes, d'une superficie totale de 801 m²

- lot n°8 situé 5 rue des Ormeaux, d'une superficie totale de 612 m²

DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION A L'EPF DE LA VENDEE SUR LE SECTEUR DE L'USINE "ATLANCO"

La convention de vente foncière passée en décembre 2014 avec l'EPF (Établissement Public Foncier de la Vendée) lui permet de se porter acquéreur des biens situés à l'intérieur du périmètre fixé par la dite convention en vue de produire du foncier pour accueillir un projet mixte (logements et commerces/services) pour densifier et conforter l'attractivité et le dynamisme du centre bourg, le Conseil municipal par 18 voix favorables délègue à l'EPF le droit de préemption jusqu'au 17 juin 2016.

TARIFS 2017 LOCATION SALLES COMMUNALES

Foyer Rural _ Salle de l'ancien restaurant scolaire _ Salle Notre-Dame

Non Landais 170 € Landais 121 €

Salles de Sport (*priorité au sports*) Émeraude/Océane/Safrane/Indigo 121 € par salle

Salle de la Salette 35 €

Forfait nettoyage pour location de salle 35 €/heure

TARIFS 2017 LOCATION CENTRE ACCUEIL LA GODELINIÈRE

Grange : forfait 1 jour (*forfait nettoyage 100 €*)

Non Landais 960 €+ 300 € la journée supplémentaire

Landais 550 €+ 150 € la journée supplémentaire

Loge + Salle à manger + Cuisine (*forfait nettoyage 65 €*)

Forfait 1 jour : Non Landais 575 € Landais 281 €

Forfait 1/2 journée 8h/16h ou 17h/2h : Landais 188 €

Association & Professionnels : Landais 110 €

Salle à manger + Cuisine Landais 188 €

Caution pour toute location de salle : 500 €

MÉDECINE DU TRAVAIL

La précédente convention de médecine préventive arrivée à terme le 31 décembre 2014, le Conseil municipal à l'unanimité décide l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015. La convention sera renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2020.

MODIFICATION N°15 STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre visant à procéder :

- à un transfert de compétence pour introduire le "Plan Local d'Urbanisme" dans le groupe "Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire" ;

- à des amendements rédactionnels des statuts sans modifier le contenu des compétences déjà transférées.

BAIL DÉROGATOIRE DE LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL VACANT RUE DE LA FONTAINE

Mme Sandrine KOHUT, domiciliée à Belon 85130 Bazoges-en-Pailleurs ayant fait connaître son souhait d'occuper le local commercial n°3 de la rue de la Fontaine pour y développer son activité principale de dépôt vente de vêtements bébé/enfant, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de conclure un bail dérogatoire, s'agissant d'une création d'activité commerciale.

Durée du contrat : 6 mois à compter du 1er mars 2015 et montant du loyer : 3 premiers mois (1/2 tarif de celui pratiqué dans les autres locaux) et les 3 mois suivants à plein tarif.

SUBVENTION

Par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal confirme son acceptation de principe de la séance de septembre 2014 d'accorder une aide de 150 € au Club du Temps Libre pour l'organisation de son 40^{ème} anniversaire.

Erratum Actualité landaise n°149 (déc 2014) : le volume des fuites d'eau potable est de 1 m³/jour/km au lieu de 1 m³/an/km

Prochaine parution de l'Actualité landaise : le 2 mars

Merci de déposer vos articles en Mairie avant le 9 février prochain.

Ce journal d'informations communales est édité par :

Mairie des LANDES-GENUSSON

15 rue d'Anjou 85130 LES LANDES-GENUSSON

02 51 91 62 77 - mairie@leslandesgenusson.fr

www.leslandesgenusson.fr

Directeur de publication : Guy GIRARD